Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120227-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 décembre, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 27

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, AUFFRET Annie, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, FRENEY Françoise, HELIAS Pascal, LE LAY Marc, PALUD Isabelle, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, POQUET David, LAUTREDOU Marie-Cécile, BONNIZEC Audrey, LE BARS Florian, DANSAC Aurélie.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : BIOLCHINI Marc-Ange a donné procuration à DRUON Pascal, BOUVIER Claude a donné procuration à STREIFF LE BOZEC Armelle, GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, GONIDOU Isabelle a donné procuration à LE COZ Rémy, BILIEC Philippe a donné procuration à COLIN Nathalie, JEZEQUEL Christine a donné procuration à MOULLEC Yvan.

VP/2025/12/02/27 ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE – QUESTION POSEE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 7 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Question écrite posée par Madame Marie-Cécile LAUTREDOU, dans le cadre de l'article 7 du règlement intérieur, en date du 1 décembre 2025 :

" L ' apprentissage du breton pour les adultes est en forte progression. Cet apprentissage est long et difficile mais tellement enrichissant. Malheureusement, le coût très élevé des cours du soir exclu d'emblée une bonne partie de la population. Si nous voulons sauver le breton, vecteur de notre culture, il faudra l'apprendre.

J'aimerai connaître la position de Monsieur le maire sur cette problématique financière. "

Monsieur le Maire indique que cette question n'appelle pas de réponse de la part de la commune, cette compétence relevant manifestement des compétences obligatoires de la Région Bretagne.

Il indique qu'il relaiera la demande de la conseillère communale auprès du Président de la Région Bretagne à une prochaine commission permanente.

Il propose ensuite un échange informel sur la thématique. (*Voir compte rendu du conseil municipal).*

Les membres du conseil municipal à l'unanimité prennent acte de la question posée et de la réponse apportée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme,
Le 2 décembre 2025

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Annie AUFFRET